DÉPARTEMENT
05

ARRONDISSEMENT
GAP

Effectif légal du conseil municipal
11

COMMUNE :
TRESCLEOUX

Communes de moins de 1 000 habitants

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-1 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :
1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints. Est également adressée au préfet dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Mr	SCHULER Jean	09/03/1946	21/03/2022	10
Premier adjoint	Mr	GIRARD Daniel	17/01/1952	21/03/2022	9
2e adjoint	Mr	LEBERT Guy	23/10/1954	21/03/2022	7
Conseiller	Mme	MULLER Muriel	14/10/1965	15/03/20	149
Conseiller	Mr	ROBERT Gilles	21/09/1955	15/03/20	145
Conseiller	Mr	REYNAUD Pierre Yves	22/05/1963	15/03/20	145
Conseiller	Mr	SAMUEL Jérôme	24/12/1982	15/03/20	139
Conseiller	Mme	SANDROLINI Yseult	15/02/1985	15/03/20	138
Conseiller	Mme	ISOARD Françoise	25/03/1970	15/03/20	134
Conseiller	Mr	REYNAUD Pierre	19/09/1965	15/03/20	129
Conseiller	Mme	BOGDANOVIC Sophie	08/02/1978	15/03/20	126

Cachet de la mairie :

MAIRIE DE TRESCLEOUX
HAUTES-ALPES

le 21 mars 2022

Certifié par le maire

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.